

COMMUNE
DE QUINTIN

CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 28 janvier 2022

Département des Côtes d'Armor

Convocation du :	18 janvier 2022
Date d'affichage :	18 janvier 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	16
Votants :	20

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2022/01/03 (nomenclature 5.4)

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul - CHATTARD-GISSEROT Thibault - THERIN Emmanuel - POISSON François - COISY Thierry - LE BUHAN Erwan - LE BRIS Isabelle - QUEMARD Bertrand - BOQUEHO Stéphanie - LE FUR Corentin - GUILLEMOT Sébastien - MORIN Sabine- RUEN Pauline - REPERANT Thibault - HELLARD Hugo.

Absents excusés : LE CHANU Fabienne, MAUJARRET Marie-Madeleine, AUBRY Isabelle, AUBRY Charlène, GUILLOU-COROUGE Françoise.

Procuration :

LE CHANU Fabienne à LE BRIS Isabelle ;
MAUJARRET Marie-Madeleine à THERIN Emmanuel ;
AUBRY Charlène à QUEMARD Bertrand ;
GUILLOU-COROUGE Françoise à HAMON Jean-Paul ;

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur HAMON Jean-Paul.

Objet : Compte-rendu des délégations au Maire.

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL 2021/12/62 :

Fixation des reprises d'alignement

ALIGNEMENTS au 22/12/2021

Numéro	Date	Adresse terrain	Décision
47	17/11/2021	37 RUE SAINT-THURIAN	Alignement existant à conserver
48	18/11/2021	1 RUE ABBE FLEURY	Alignement existant à conserver
49	25/11/2021	3 RUE MARECHAL DE LORGE	Alignement existant à conserver
50	25/11/2021	1 rue du Vau du Gouet	Alignement existant à conserver

51	10/12/2021	19 RUE CHATEAUBRIAND	Alignement existant à conserver
52	15/12/2021	6 RUE MARECHAL LECLERC	Alignement existant à conserver
53	18/12/2021	30 GRANDE RUE	Alignement existant à conserver
54	18/12/2021	11 RUE ST THURIAN	Alignement existant à conserver
55	22/12/2021	15 RUE DU ROCHONEN	Alignement existant à conserver
			(mise à jour le 22/12/2021)

Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER au 22/12/2021

Numéro	Date	Adresse terrain	Décision
50	17/11/2021	37 RUE SAINT-THURIAN	NON PREEMPTION
51	19/11/2021	1 RUE ABBE FLEURY	NON PREEMPTION
52	25/11/2021	3 RUE MARECHAL DE LORGE	NON PREEMPTION
53	01/12/2021	1 rue du Vau du Gouet	NON PREEMPTION
54	10/12/2021	19 RUE CHATEAUBRIAND	NON PREEMPTION
55	15/12/2021	6 RUE MARECHAL LECLERC	NON PREEMPTION
56	18/12/2021	11 RUE ST THURIAN	NON PREEMPTION
57	22/12/2021	1 RUE BOURG JUGNE	NON PREEMPTION
			(mise à jour le 22/12/2021)

Ligne de Trésorerie

Numéro	Date	Objet	Décision
232-2021	15/12/2021	Crédit d'un montant de 200 000 € de 12 mois avec calcul des intérêts sur la base de l'indice EURIBOR 3 mois moyenné flooré à 0 + marge de 0,3 % et frais de dossier de 0,25 %	Contrat d'ouverture de crédit avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels
			(mise à jour le 22/12/2021)

Lecture entendue, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des arrêtés signés par délégation de l'organe délibérant au Maire.

Ont signé les membres présents.
Pour expédition certifiée conforme.
M. Le Maire
Nicolas CARRO.

